



PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 13 février 2020

Sur convocation du 7 février 2020 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Mme Pascale KOENIG, secrétaire de séance
- Mme Mélanie SANTAMARIA, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| 1. Luc ADONETH | 15. Hélène BIEGEL |
| 2. Christian OTTENWAELDER | 16. Pascal MATHIEU |
| 3. Olivier ECKERT | 17. Pascal HELDE |
| 4. Eric BRUNSTEIN | 18. Nathalie EL JAMRI |
| 5. Suzanne GOETTELMANN | 19. |
| 6. Anne Catherine DORIDANT | 20. Nadine GUTHAPFEL |
| 7. Sylvie LIGNER | 21. Christine GILL |
| 8. Stéphane SIGRIST | 22. Michel GOETTELMANN |
| 9. Daniel BROCKER | 23. Sandrine DEMAY |
| 10. Patrick DELSART | 24. Pascale KOENIG |
| 11. Jocelyne AMBERG | 25. Cathy WEBER |
| 12. | 26. Christophe BOHN |
| 13. Marie Antoinette SYLVESTRE | 27. |
| 14. Jean Paul BARTH | |

Absents excusés :

- 12. Joseph DUSSOURD
- 19. Christophe ELSAESSER donne procuration à Luc ADONETH
- 27. Bénédicte SADOWNICZIK donne procuration à Anne-Catherine DORIDANT

Absences :

Assistait en outre : Mme Mélanie SANTAMARIA, Directrice Générale des Services

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2019

Monsieur Olivier ECKERT prend la parole et évoque le Débat d'Orientation Budgétaire fait en décembre, soit en dehors de la période légale avec un budget voté après les élections. Le Maire approuve et répond qu'il est déjà prévu de tenir un nouveau Débat immédiatement après les élections.

Ce point de modification étant fait, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2019.

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

SUPPRESSION :

- 7.1. Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2019
- 7.1.1. Affectation du résultat de clôture
- 7.2.3. Recrutement d'un contrat emploi compétences (service des écoles)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Appel des conseillers
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 05 décembre 2019
4. Communautés de Communes
 - 4.1. Point info Mission locale
 - 4.2. Point info PETR
5. SMICTOM
 - 5.1. Point info
6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques
7. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections
 - 7.1. Service des écoles :
 - 7.1.1. Recrutement d'un adjoint administratif en accroissement temporaire d'activité
 - 7.1.2. Recrutement de 3 adjoints territoriaux d'animation en accroissement temporaire d'activité
 - 7.2. Service Bâti-voirie :
 - 7.2.1. Recrutement d'un contrat emploi compétences
 - 7.2.2. Recrutement d'un adjoint technique en accroissement temporaire d'activité
 - 7.3. Service des Espaces verts :
 - 7.3.1. Recrutement d'un adjoint technique en contrat saisonnier
 - 7.3.2. Recrutement de deux contrats emplois compétences
 - 7.3.3. Recrutement de deux adjoints techniques en accroissement d'activité
 - 7.4. Tableau des effectifs 2020

- 7.5. Webenchères : listes des biens mis aux enchères
- 7.6. Convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière : avenant de tarification 2020
- 7.7. Intervention de l'archiviste du CDG67 pour le récolement des archives
- 7.8. Elections municipales : indemnité des scrutateurs

8. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives et autres – ELT

9. Affaires scolaires CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

- 9.1. Point bilinguisme

10. Culture – Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio culturel

- 10.1. ELT
 - 10.1.1. Tarification de la salle festive 2021
 - 10.1.2. Convention de mise à disposition gratuite
- 10.2. Convention de mise à disposition de l'exposition d'Archéologie Alsace
- 10.3. Point info : programme des fouilles archéologiques 2020

11. Affaires sociales – Solidarité

12. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands

- 12.1. Acquisition Bien sans maître section 46 n°42

13. Droit de Prémption Urbain

- 13.1. Déclarations d'intentions d'aliéner

14. Divers

- 14.1. Elections : tableau des assesseurs et organisation des élections

4. Communauté de Communes

Rapporteur : M. Patrick DELSART

Introduction préalable :

Le rapport d'activité 2019 n'étant pas validé par le Conseil de communauté à ce jour, le bilan de l'action du Vice-Président dans ce cadre n'est pas présenté ce jour.

Dans le cadre des compétences relatives à l'enfance portées par Patrick DELSART, voici les projets et les dossiers qui ont pu progresser au sein de la CCS :

- **Suivi de la DSP petite enfance** (2 multi-accueils, 2 micro-crèches et le RAM)
- **Renouvellement de la DSP Petite enfance** : à agrément et services identiques, une économie de 1M€ sur 5 ans a été réalisée.
- **Création d'un Guichet unique.**
- **Consolidation des ressources humaines** du pôle enfance/jeunesse de la CCS
- **Renforcement du contrôle de gestion**

- **Ecrire le projet Enfance** (dire la politique Enfance de la CCS). Ce sujet est toujours en attente de validation du principe.
- Création des **places AVIP** (à vocation d'insertion professionnelle) dans les accueils collectifs petite enfance.
- **Conseils auprès des maires et des élus** des communes pour accompagner des projets d'accueil de micro-crèches privatives et de Maison d'Accueil Maternel (ex. Mussig, Ebersheim, Kintzheim, etc.)
- Présidence de la **Mission Locale** de Sélestat et environs.
- **Relations avec la CAF** du Bas-Rhin (Contrat Enfance Jeunesse)
- **Participation aux instances** collectives et décisions internes et externes de la CCS.

M Patrick DELSART remercie l'ensemble des élus et agents castinétiens pour les travaux partagés, notamment Hélène BIEGEL, référente professionnelle de la petite enfance, et Sandrine DEMAY, qui a pu apporter son expérience de terrain sur ces sujets.

4.1. Point info Mission Locale :

La *Mission Locale de Sélestat et environs* est une association à mission d'utilité publique sous tutelle de la DIRECCTE et de la Région Grand Est. Une équipe de 16 professionnels, soit 13 à 14 ETP, met en œuvre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, voire jusqu'à 30 ans (bénéficiaires du RSA). Le budget annuel est à hauteur de 800 000€. Les principaux financeurs sont La DIRECCTE, la Région GE, les communautés de communes, Pôle Emploi et le Département. Elle intervient sur 6 communautés de communes du Centre Alsace, soit 92 communes.

Réalisations structurantes de 2014 à 2019 :

- Mise en place du **Bulletin d'information semestriel** aux communes (en 2015) pour créer une plus grande proximité informative.
- **Déménagement des locaux** de la rue St Léonard à la rue Roswag à Sélestat (en 2016) pour améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des professionnels, avec la généralisation de la Garantie Jeune, l'installation d'une salle informatique et le développement du numérique.
- Les accueils physiques sur les sites des permanences voient la **percée des contacts « immatériels »** via mails, SMS, etc. Notre mode de communication globale et professionnelle s'est adapté (site internet, spot d'information vidéo, etc.).
- Participation active à la création en 2017 et à la **gouvernance de l'ARML** (Association Régionale des Missions Locales du Grand Est). Patrick représente le bas rhin.
- **Modernisation des statuts associatifs** (en 2018) afin de pérenniser le fonctionnement plus démocratique de la gouvernance mise en place
- **Les actions : environ 20 dispositifs adaptés**, ainsi que certaines actions partenariales, ont permis d'accompagner sur la période quelques 8617 jeunes (périodes de 6 mois à 1,5 an environ/jeune) qui ont débouchés sur **10 207 situations positives directement liées à l'emploi** (CDD, CDI, alternances, formations qualifiantes ou autres, immersions en entreprises).

Aujourd'hui, la Mission Locale reflète une dynamique très positive, reconnue par les élus et les financeurs. 8 jeunes sur 10 sont satisfaits à très satisfaits des services rendus (enquête de satisfaction nationale).

Dans la période 2014-2019, la Mission Locale a suivi 8617 jeunes sur une durée comprise entre 1 mois et deux ans et a débouché sur 10207 situations positives (en cumulé).

Quelques chiffres significatifs de 2017 à 2019 :

	2019		2018		2017	
Jeunes accueillis	1108		1154		1403	
Rapport F/H	F 52 %	H 48 %	F 55 %	H 45 %	F 54 %	H 46 %
Bac et +	37 %	27 %	38%	23%	38%	21%
CAP/BEP	26 %	25 %	25%	26%	25%	26%
Sans diplôme	37 %	48 %	37%	51%	37%	53%

- Parmi les jeunes en difficulté, quand il y a constat de pauvreté, après le parcours scolaire, celui-ci impacte essentiellement les questions de logement, de mobilité, de santé, ainsi que les codes comportementaux en société et au travail.
- La baisse des accompagnements globaux est liée aux effets combinés de la démographie, de la reprise économique, de meilleurs suivis des sortants du système scolaire, mesures d'aides gouvernementales plus restreintes en 2017, partenariat Pôle Emploi et divers).

Concernant Châtenois :

En 2019, sur les 92 communes, Châtenois est la 7^{ème} commune impactée après, dans l'ordre décroissant, Sélestat, Benfeld, Marckolsheim, Ste Marie-aux-mines, Barr et Hilsenheim (en 2019 uniquement).

Principales situations positives pour les jeunes castinétains :

	2019	2018	2017
Nbre de jeunes accompagnés	30 (*)	30	43
Dont situations positives :			
Accès à l'emploi (CCD, CDI)	26	23	21
En alternance	2	1	2
En formation qualifiante	4	1	1
Immersion en entreprise	7	15	5

(*) 1ers accueils en hausse de 3% en 2019

Focus sur la mairie :

En 2018 5 jeunes de la Mission Locale ont travaillé au sein de la Mairie, en tant qu'intérimaire ou service civique. En 2019, 3 personnes ont été intégrées au titre des contrats aidés, par le biais de la Mission Locale ou Pôle Emploi.

Monsieur le Maire remercie Patrick pour son travail de longue haleine, qui a permis des issues positives aux différentes problématiques. Il rajoute que la Mission Locale est une belle structure, qui a une place importante et complémentaire aux autres dispositifs existants.

4.2. Point info PETR :

Un « *pôle d'équilibre territorial et rural* » (PETR) est un établissement public (organisme de droit public doté de la personnalité morale) soumis au régime des « *syndicats mixtes* » regroupant des communautés de communes. C'est un outil de développement local qui a été créé par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM ») du 27 janvier 2014.

Le PETR permet de donner une assise juridique pour les projets de territoire, dans un espace de coopération et de mutualisation entre des communautés ;

Un « *pôle d'équilibre territorial et rural* » (PETR) est un établissement public (organisme de droit public doté de la personnalité morale) soumis au régime des « *syndicats mixtes* » regroupant des communautés de communes. C'est un outil de développement local qui a été créé par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM ») du 27 janvier 2014.

Le PETR permet de donner une assise juridique pour les projets de territoire, dans un espace de coopération et de mutualisation entre des communautés

Les activités du PETR s'articulent autour de trois thématiques majeures :

- L'aménagement du territoire : c'est la compétence « historique » du PETR puisque le PETR est issu de la transformation statutaire du syndicat mixte de SCOT qui avait été créé en 2005. Le PETR est l'établissement public en charge du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de SÉLESTAT ET SA RÉGION et intervient en cette qualité dans diverses procédures de planification et d'aménagement ;
- La transition énergétique : déclinée sous plusieurs composantes (plan climat air énergie, espace info énergie, projet alimentaire territorial) qui se complètent, c'est une thématique largement héritée des interventions antérieures de l'association pour le développement de l'ALSACE CENTRALE (ADAC) que les élus du PETR ont souhaité poursuivre et amplifier ;
- La mobilité : dans le prolongement du SCOT, les élus avaient adopté un « *plan global de déplacements* » (PGD) qui a permis de définir un programme d'actions en faveur de la mobilité dans le bassin de vie que constitue le territoire du PETR, dont les actions sont progressivement mises en œuvre avec les communautés et les communes.

Le territoire du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE couvre 565,6 km² :

- 4 communautés de communes regroupant 52 communes
- 77 195 habitants (*) et 32 522 ménages (**)
- 37 762 logements (**) dont 32 522 résidences principales (**)
- 27 300 emplois (**) et 38 001 actifs (**)

Le Maire souligne tout l'intérêt de cette instance qui a un impact direct sur la vie des gens, dans les domaines qu'elle porte. En effet, c'est grâce au PETR que les projets de rénovations énergétiques (chaudières, éclairage public) ont pu être impulsés et en proposant des subventions conséquentes. Le PETR a aussi été un acteur actif d'harmonisation dans le cadre du projet du Contournement et du développement territorial du TIS (projet sur l'ensemble du territoire du PETR).

5. SMICTOM

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

5.1. Point info

La mise en place de la redevance à la levée a renforcé l'incitativité au geste de tri des biodéchets. Certaines bornes avec un fort taux de remplissage rencontrent une saturation liée à cette évolution.

Les actions mises en œuvre :

- Remplacer tous les bacs de 240L par des bacs de 340L,
- Densifier le nombre de bornes,
- Augmenter la fréquence de collecte en période hivernale : tous les 5 jours,
- Maintenir 2 passages en été.

Il sera créé un nouveau site Web agence qui permettra de suivre :

- Le nombre de levées,
- Les passages en déchèterie,
- La facturation,
- Les demandes diverses.

L'accès est disponible sur : <http://www.smictom-alsacecentrale.fr/>

Puis aller sur « Mon compte SMICTOM » avec votre numéro de carte OPTIMO

Les prix de revente des matières recyclées sont en chute libre : le papier est passé de 120€ la tonne à 20€ la tonne. Le carton ne vaut plus rien. Le papier recyclé coûte plus cher à la production.



Il n'y a plus d'exportation vers la Chine.

La fermeture de l'usine de papeterie de Chapelle Darblay supprime un débouché important pour le recyclage de papiers.

Suite à une question de Cathy WEBER, Christian OTTENWAELDER rappelle que les poubelles sont toutes pucées, cela permettant de suivre les levées. Les habitants peuvent suivre leur consommation en temps réel grâce à leur compte personnel sur le site du SMICTOM.

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

7. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

RAPPORTEUR : M. Olivier ECKERT

M Olivier ECKERT regrette de ne pas avoir pu faire de commission, les documents préparatoires n'étant arrivés que la veille.

Il informe le Conseil qu'il ne prendra donc part à aucun vote des délibérations le concernant.

Le Maire lui répond qu'il est de la responsabilité des adjoints de venir en mairie pour effectuer le travail préparatoire avec les agents, dans le domaine dont ils ont la charge.

7.1. Service des écoles :

7.1.1. Recrutement d'un adjoint administratif en accroissement temporaire d'activité

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'école élémentaire Krafft, en soutien à la directrice, dans les conditions fixées à l'article 3.1°) de la loi n°84-53 du 26/01/1984, il est proposé de recruter un agent administratif pour terminer l'année scolaire, du 5 juin 2020 au 4 juillet 2020, à raison de 31 heures par semaine.

Ses attributions consisteront à des travaux de secrétariat, d'accueil physique et téléphonique, de la gestion logistique du matériel de l'école.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter une personne occupant la fonction d'adjoint administratif, du 5 juin 2020 au 4 juillet 2020.

AUTORISE le versement d'une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1, indice brut 350 / indice majoré 327, pour une quotité hebdomadaire 31/35^e.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7.1.2. Recrutement de 3 adjoints territoriaux d'animation en accroissement temporaire d'activité

Trois agents des écoles bénéficiaient d'une embauche au titre de dispositifs à durée déterminée limitée qui ne pouvait couvrir l'ensemble de l'année scolaire. Afin d'assurer la continuité de service dans les écoles, il est proposé de les recruter dans les conditions fixées à l'article 3.1°) de la loi n°84-53 du 26/01/1984, soit en accroissement temporaire d'activité, en tant qu'adjoint territorial d'animation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter un adjoint territorial d'animation pour l'école maternelle des Bains, du 27/04/2020 au 07/07/2020, à raison de 29h30 par semaine, et percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1 indice brut 350 / indice majoré 327.

AUTORISE le Maire à recruter deux adjoints territoriaux d'animation pour l'école maternelle du Hahnenberg, du 27/04/2020 au 07/07/2020, et du 29/06/2020 au 07/07/2020, à raison de 29h30 par semaine, et percevront une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1 indice brut 350 / indice majoré 327.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Question de Mme Pascale KOENIG : Est-ce que les personnes embauchées sur ces contrats sont les mêmes qui travaillent depuis le début l'année scolaire.

Réponse : En effet, il s'agit de terminer l'année scolaire dans les meilleures conditions.

7.2. Service Bâti-voirie :

7.2.1. Recrutement d'un contrat emploi compétences

Afin de pallier l'accroissement d'activité au sein du service Bâti-Voirie, il est proposé de recruter un Contrat Emploi Compétences à temps complet, sous couvert d'un programme de formation adapté. Ses attributions consisteront à effectuer l'entretien et la maintenance des bâtiments et de la voirie, l'aide à la préparation des manifestations, la maintenance des véhicules et des machines, l'aide ponctuelle à l'équipe du service des espaces verts, selon profil la conduite d'engins et de véhicules.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter un agent occupant les fonctions d'agent technique polyvalent en Contrat Emploi Compétences, à partir du 2/03/2020, à temps complet, pour une durée maximale de 9 mois selon les conditions du prescripteur, rémunéré au SMIC en vigueur.

ACCEPTÉ la participation financière de l'Etat,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7.2.2. Recrutement d'un adjoint technique en accroissement temporaire d'activité

En cas d'échec de recrutement d'un Contrat Emploi Compétence, afin de pallier l'accroissement d'activité au sein du service Bâti-Voirie, il est proposé de recruter un adjoint technique à temps complet, dans les conditions fixées à l'article 3.1°) de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Ses attributions consisteront à effectuer l'entretien et la maintenance des bâtiments et de la voirie, l'aide à la préparation des manifestations, la maintenance des véhicules et des machines, l'aide ponctuelle à l'équipe du service des espaces verts, selon profil la conduite d'engins et de véhicules.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter un adjoint technique à temps complet, à partir du 2/03/2020 jusqu'au 31/10/2020, affecté au service Bâti-voirie.

AUTORISE le versement d'une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1, indice brut 350 / indice majoré 327.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



7.3. Service des Espaces verts :

7.3.1. Recrutement d'un adjoint technique en contrat saisonnier

Compte tenu d'une activité accrue inhérente aux missions des espaces verts à chaque printemps, il est proposé de recruter un adjoint technique en contrat saisonnier selon l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, du 2 mars 2020 au 31 mai 2020.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter un adjoint technique saisonnier à temps complet, du 2/03/2020 au 31/05/2020.

AUTORISE le versement d'une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1, indice brut 351 / indice majoré 328.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7.3.2. Recrutement de deux contrats emplois compétences

Afin de pallier l'accroissement d'activité au sein du service des espaces verts, il est proposé de recruter deux Contrats Emplois Compétences à temps complet, sous couvert d'un programme de formation adapté. Leurs attributions consisteront à assister l'équipe pour l'entretien des espaces verts et de la voirie, l'aide à la préparation des manifestations, selon profil la conduite d'engins et de véhicules.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter deux agents occupant les fonctions d'agent technique des espaces verts en Contrat Emploi Compétences, à partir du 2/03/2020, à temps complet, pour une durée maximale de 9 mois selon les conditions du prescripteur, rémunéré au SMIC en vigueur.

ACCEPTE la participation financière de l'Etat,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7.3.3. Recrutement de deux adjoints techniques en accroissement d'activité

En cas d'échec de recrutement des deux Contrats Emplois Compétence, afin de pallier l'accroissement d'activité au sein du service Espaces Verts, il est proposé de recruter deux adjoints techniques à temps complet, dans les conditions fixées à l'article 3.1°) de la loi n°84-53 du 26/01/1984. Leurs attributions consisteront à assister l'équipe pour l'entretien des espaces verts et de la voirie, l'aide à la préparation des manifestations, selon profil la conduite d'engins et de véhicules.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à recruter deux adjoints techniques à temps complet, à partir du 2/03/2020 jusqu'au 31/10/2020, affecté au service Espaces verts.

AUTORISE le versement d'une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 1, indice brut 350 / indice majoré 327.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7.4. Tableau des effectifs 2020

M. ECKERT propose d'apporter au tableau des effectifs, actualisé le 8 juillet 2019, des ajustements à compter du 13 février 2020 :

Créations :

1. Adjoint territoriaux d'animation : +2

Suppression :

1. Technicien principal de 1^{ère} classe : -1

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emploi		Nombre
Attaché territorial faisant fonction de directeur général des services		1 non pourvu
Attaché principal		1 non pourvu
Attaché territorial		1 pourvu
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		1 pourvu
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		1 non pourvu
		2 + 1 non pourvu
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		3 + 1 non pourvu
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		3 non pourvus
Adjoint administratif		2 non pourvus
EMPLOI ADMINISTRATIF	5 TIT / 2 NON TIT	7 + 10 non pourvus
ATSEM principal 1 ^{ère} Classe		1 + 1 non pourvu
ATSEM principal 2 ^{ème} Classe		1 non pourvu
EMPLOI SOCIAL	1 TIT / 0 NON TIT	1 + 2 non pourvus
Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe		1
Adjoint d'animation territorial		3 non pourvus
EMPLOI ANIMATION	1 TIT / 0 NON TIT	1 + 3 non pourvus
Chef de Service de Police Municipale		1 non pourvu
Brigadier-Chef Principal		1 + 1 non pourvu
Gardien-Brigadier		1
EMPLOI POLICE MUNICIPALE	2 TIT / 0 NON TIT	2 + 2 non pourvus
Ingénieur		1 pourvu
Technicien principal de 1 ^{ère} classe		1 non pourvu
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		1 non pourvu
Technicien		2 non pourvus
Agent de maîtrise principal		2 + 2 non pourvus
Agent de maîtrise		1 + 2 non pourvus
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		2 pourvus
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		2 + 6 non pourvus
Adjoint technique		7 + 1 non pourvu
EMPLOI TECHNIQUE	14 TIT / 1 NON TIT	15 + 15 non pourvus
TOTAL postes ouverts :		
Postes pourvus	23 TIT 3 NON TIT	58

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. Olivier ECKERT rajoute qu'il n'est pas nécessaire de garder autant de postes ouverts et qu'il convient de les supprimer au fur et à mesure.

Le Maire lui répond que la pratique est ancienne mais qu'une mise à jour du tableau est à envisager.

7.5. Webenchères : listes des biens mis aux enchères

M. ECKERT informe le Conseil que pour permettre la mise en vente de matériels obsolètes et inutilisés, au-delà des recettes supplémentaires générées, s'inscrit avant tout dans une démarche de développement durable, en permettant la réutilisation de matériels arrivés en fin de vie ou qui n'ont plus d'utilité, la commune de Châtenois a recours à une plate-forme internet de vente aux enchères en ligne (Webenchères - délibération du Conseil Municipal du 08 juin 2017).

Actuellement, la décision de mettre en vente des biens mobiliers d'une valeur nominale égale ou supérieure à 4 600 € relève de la compétence du Conseil Municipal. Pour les biens mobiliers d'une valeur nominale inférieure à 4 600 €, M. le Maire dispose d'une délégation d'attribution, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2014.

Conformément aux articles L. 2122-23 et L.5211-10 du CGCT, le Maire rendra compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Sont prévus à la vente :

- Un godet 600 litres, outillage de tracteur, marque DESVOYS à l'inventaire communal au numéro **011104**. Prix de départ **minimum** : 1 500 euros
- Cuve mobile SPEIDEL en fibre de verre ovale 600 L acquis en fonctionnement Prix de départ **minimum** : 100 euros
- Masse pour tracteur RENAULT ne figurant pas à l'inventaire. Prix de départ **minimum** : 200 euros
- Remorque bleue Prix de départ : 50 euros
- Tondeuse de marque SCAG Prix de départ : 1000 euros
- Plaque vibrante de marque BOMAG Prix de départ : 40 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la vente des biens :

- Un godet 600 litres, outillage de tracteur, marque DESVOYS à l'inventaire communal au numéro **011104**. Prix de départ **minimum** : 1 500 euros
- Cuve mobile SPEIDEL en fibre de verre ovale 600 L acquis en fonctionnement Prix de départ **minimum** : 100 euros
- Masse pour tracteur RENAULT ne figurant pas à l'inventaire. Prix de départ **minimum** : 200 euros
- Remorque bleue Prix de départ : 50 euros
- Tondeuse de marque SCAG Prix de départ : 1000 euros
- Plaque vibrante de marque BOMAG Prix de départ : 40 euros

via le site internet Webenchères.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7.6. Convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière : avenant de tarification 2020

La Société Protectrice des Animaux de Sélestat Moyenne Alsace a transmis un nouvel avenant de la convention pour le fonctionnement et la gestion du service de la fourrière.

En contrepartie de sa prestation, la SPA demande une participation forfaitaire de 0.70€ par an et par habitant.

La participation forfaitaire était de 0.90€ par an et par habitant en 2010, 0.80€ en 2017.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2020-1 avec la SPA sise Route de Scherwiller – 67600 Ebersheim,

PRECISE que la présente convention est établie pour un an à compter du 01/01/2020, elle sera ensuite reconduite d'année en année, sauf dénonciation par une ou les deux parties, un mois avant la fin de la période en cours.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M le Maire souligne la bonne gestion de la SPA sur l'ensemble du territoire, ce qui permet à la commune de bénéficier de tarifs à la baisse.

7.7. Intervention de l'archiviste du CDG67 pour le récolement des archives

Au mois de mars 2020 se dérouleront les élections municipales. A la suite de ces élections, les collectivités sont appelées à procéder au récolement des archives. En 2020, comme lors des élections municipales de mars 2008 et 2014, le Service des Archivistes itinérants du Centre de Gestion 67 propose une prestation de récolement aux communes et établissements publics affiliés.

Imposé par un arrêté interministériel daté du 31 décembre 1926, le récolement est une opération qui consiste à vérifier l'exactitude des indications contenues dans l'inventaire des archives de chaque commune ou établissement. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité, y compris quand le maire sortant est reconduit dans ses fonctions.

Selon l'état et le volume des archives en présence, un archiviste mettra entre une demi-journée et 2 jours. Le tarif est de 320 euros par jour pour les collectivités affiliées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de Gestion 67 une convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant pour une intervention de 2 jours maximum, pour assurer le récolement des archives, qui se déroulera au 1^{er} semestre 2020, au tarif journalier de 320 €.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7.8. Elections municipales : indemnité des scrutateurs

Sur proposition de M Olivier ECKERT,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

FIXE à 20 euros le montant de l'indemnité allouée aux scrutateurs pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives – ELT

RAPPORTEUR : M. Eric BRUNSTEIN

9. Affaires scolaires CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

Rapporteur : Mme Suzanne GOETTELMANN

9.1. Point bilinguisme :

S'est tenue le 11 février une réunion d'information bilinguisme à destination des enfants nés en 2017. Sur les 30 familles invitées, 18 parents se sont déplacés. 8 fiches d'engagement sont déjà arrivées en mairie.

Les cohortes tournent normalement entre 55 et 60 enfants, mais cette année nous n'avons pour lors que 30 enfants répertoriés nés en 2017. Les ratios bilingue/monolingue devraient rester les mêmes.

Ces chiffres doivent cependant être manipulés avec précaution quant aux projections d'inscriptions, du fait que les arrivées et départs ne sont pas encore tous connus (et sont impossibles à anticiper).

Parallèlement à ce constat, M le Maire note que les chiffres du périscolaire explosent, dénotant un changement de mode de vie au niveau de la population.

10. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

RAPPORTEUR : Mme Anne-Catherine DORIDANT

10.1. ELT

10.1.1. Tarification de la salle festive 2021

L'Espace Les Tisserands (ELT) accueille 3 activités différentes :

- Les salles sportives (dojo et salle de gymnastique/lutte)
- La bibliothèque
- La salle festive (hall, petite et grande salle, régie et cuisine)

La salle festive est un réel outil mis à disposition des associations castinétaines. La planification de l'occupation de la salle festive par les associations est vue une année avant.

Dès le mois de février 2020, les associations recevront un courrier demandant la confirmation de leur manifestation pour 2021. Cela permet ainsi d'avoir une vision sur les disponibilités restantes et de pouvoir répondre aux demandes supplémentaires de location de la salle festive.

La tarification de la salle festive ayant été votée jusqu'en 2020 inclus, il est nécessaire de statuer sur la nouvelle tarification pour l'année 2021, permettant ainsi de répondre aux demandes à venir.

Pour mémoire, une augmentation des tarifs concernant les années 2016, 2017 et 2018 a été votée en 2015 :

- Soit une augmentation entre 10 et 20 euros pour les associations, particuliers et les entreprises de Châtenois,
- Une augmentation de 15 à 110 euros pour les associations, particuliers et les entreprises « extérieurs ».

Une modification a également été apportée au prix de la location de la cuisine et vaisselle passé à :

- 140 euros pour les habitants de Châtenois
- 200 euros pour les extérieurs

Madame DORIDANT propose de faire évoluer la tarification de la salle en 2021 de la manière suivante :

- Proposition d'augmenter de 135 à 150 € le tarif en semaine de la location du hall + petite salle
- Proposition d'ajouter la mention suivante « Options se rajoutant à la tarification de la salle » afin d'améliorer la lecture du tableau et la compréhension des tarifs de la salle d'une part et des options se rajoutant d'autre part.
- La petite salle étant maintenant équipée d'un vidéoprojecteur, il est proposé de supprimer la mention « +écran » et de modifier la phrase « Prix location vidéoprojecteur + écran » par « Prix location par vidéoprojecteur » pour laisser l'opportunité aux personnes souhaitant louer la salle de disposer également du ou des deux vidéoprojecteurs.
- Proposition d'apporter une précision au sujet de la mention « mise à disposition du personnel » pour une meilleure compréhension : « Mise à disposition du personnel : 40 € par heure et par intervenant ».

Toutes ces propositions ont été validées par l'ensemble des membres de la commission tenue le 10 décembre 2019.

ESPACE LES TISSERANDS DE CHATENOIS

Tarifs de location applicables pour 2019 et 2020

Modifications proposées en rouge

Usage ponctuel

			SEMAINE DU LUNDI AU VENDREDI				WEEK-END / JOURS FERIES				
			par Journée ou				de 14h00 au surlendemain 11h00 ou				
			par Soirée				de 11h00 au surlendemain 11h00.(1)				
Type d'occupant	Cauti on	Type de manifestation	Hall	Hall et Petite Salle	Hall et Grande Salle	Hall, Petite et Grande Salle	Hall	Hall et Petite Salle	Hall et Grande Salle	Hall, Petite et Grande Salle	
Associatio n, particulier et entreprise de Châtenois	2 000 €	Toute manifestation hors AG annuelle et hors activité "spéciale" (2)	100 €	135 € 150 €	265 €	350 €	135 €	215 €	395 €	495 €	
		Assemblée Générale (1 fois par an)	Gratuit								
		Activité "spéciale" (2)	1 450 €								
Associatio n, particulier et entreprise extérieurs	2 000 €	Toute utilisation hors activité "spéciale" (2)	170 €	270 €	560 €	700 €	390 €	500 €	760 €	980 €	
		Activité "spéciale" (2)	1 450 €								

(1) : Selon disponibilité - une journée de location en plus, coût de la location sera majorée de 25%.

(2) : Le maire ou son délégué pourra en fonction de la nature de la manifestation classer celle-ci en activité "spéciale"

Options se rajoutant à la tarification de la salle :

Prix location cuisine et vaisselle : 140€ (gratuite lors des AG des associations de Châtenois) - 200€ pour les extérieurs

Prix location vaisselle uniquement : 50 €

Prix location régie (grande salle) : 230 €

Prix location par vidéoprojecteur + écran : 50 € pour les associations, particuliers et entreprises de Châtenois - 100 € pour les associations, particuliers et entreprises extérieurs

Prix location grilles d'exposition (14 max.) : 50 €

Prix location toilettes et abords seulement : 50 €

Prix location tables rondes (16 max.) : jusqu'à 8 tables : 80 €, plus de 8 tables : 130 €

Prix location mange-debout (12 max.) : jusqu'à 6 mange-debout : 120€, plus de 6 mange-debout : 200€ (tarif pour les associations de Châtenois : 20€)

Mise à disposition de personnel : 40 € par heure et par intervenant

Location exceptionnelle, dimanche ou samedi seul, selon possibilité : application du tarif semaine

Connexion Wifi limitée à 10 utilisateurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la nouvelle tarification en vigueur dès l'année 2021.

APPROUVE les nouvelles modalités de facturation et d'options en vigueur à partir de 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10.1.2. Convention de mise à disposition gratuite

Lors de la mise à disposition de la salle festive à titre gratuit, une convention de mise à disposition de la salle est signée afin d'engager les associations et surtout connaître leurs besoins en termes de logistique.

Il avait été décidé, pour pouvoir dégager du temps de travail au personnel de la salle, de ne pas faire un comptage de la vaisselle et ustensiles de la cuisine à chaque mise à disposition gratuite.

Cependant, il est constaté que des objets (comme les casseroles ou autres) peuvent disparaître de la cuisine, des suites d'une confusion du matériel.

Face à un coût assez important de ces ustensiles en cas de rachat, une proposition de modification de la convention de mise à disposition gratuite est proposée en y intégrant une liste des ustensiles de la cuisine pour permettre un comptage et une rapide vérification après chaque mise à disposition.

A moyen terme, un gravage des initiales « ELT » sur les ustensiles, casseroles et autres sera à envisager, ainsi qu'un comptage des couverts au kg.

Vu la décision favorable de la Commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition gratuite de la salle festive jointe en annexe.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10.2. Convention de mise à disposition de l'exposition d'Archéologie Alsace

Les animations culturelles du mois d'août et septembre étaient placées sous le signe de l'archéologie à Châtenois :

- La campagne de fouilles archéologiques du 17 août au 6 septembre.
- Une exposition « Du vin pour les castinétains ! Récolté et mis en fût pour l'archéologie » du 3 au 29 septembre à la bibliothèque,
- Le vernissage de l'exposition en date du 3 septembre,
- Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) du 21 et 22 septembre,
- La conférence « Archéologie de la vigne et du vin au Moyen-Âge à Châtenois » du 4 octobre.

Un bilan quantitatif et qualitatif de l'exposition très positif avec 1757 visiteurs dont 437 scolaires, 402 personnes lors des JEP.

Cette exposition conçue par Archéologie Alsace et retraçant 10 ans de fouilles archéologiques à Châtenois avec la présentation d'objets découverts sur notre site et certains montrés pour la 1ère fois, a touché tout type de public et de tout âge.

Une médiation avait été mise en place et assurée par Archéologie Alsace auprès de 437 élèves de l'école primaire, du collège de Châtenois, une classe de La Vancelle et d'Ebersheim.

Cette exposition a eu un impact très positif auprès du public :

- Présentation d'objets montrés pour la 1ère fois,
- Présentation de l'exposition aux scolaires avec des outils de médiation spécialement créés pour cette exposition,
- Découverte par le public de la richesse archéologique des campagnes de fouilles menées à Châtenois,
- Animations durant tout le weekend des JEP.

Pour permettre une réutilisation de cette exposition ainsi qu'une itinérance, des panneaux supplémentaires complètent aujourd'hui cette exposition par des photos des objets archéologiques. Avec l'élaboration d'une convention et de la mise à disposition gratuite des outils de médiation élaborés par Archéologie Alsace, cette exposition sera disponible gratuitement auprès du corps enseignant de la circonscription de Sélestat, des communes...

Anne-Catherine DORIDANT a montré l'ensemble du travail élaboré par Archéologie Alsace au travers des outils de médiation mis à disposition du corps enseignant ou autres demandeurs.

L'exposition sera présentée à nouveau lors de :

- La cérémonie des vœux de la Commune, le 4 janvier 2020,
- La prochaine Fête des remparts, le 14 juin 2020.

Anne-Catherine DORIDANT propose :

- Une mise à disposition de l'exposition au musée archéologique de Strasbourg ainsi qu'au Château du Haut-Koenigsbourg. Elle prendra contact prochainement avec Bruno Caro, le directeur du Château.

Anne-Catherine DORIDANT remercie les différents intervenants :

- Archéologie Alsace pour leur confiance, la conception de l'exposition et l'excellent travail de médiation,

- La bibliothèque de Châtenois et les Amis de la bibliothèque pour avoir accepté d'accueillir cette exposition et pour l'ouverture exceptionnelle des locaux lors des JEP et lors du Salon du Bien-être,
- Les services techniques et Maxime Nissle,
- Marie-Laure Lenertz pour la communication de l'évènement.

Vu la décision favorable de la Commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition de l'exposition d'Archéologie Alsace jointe en annexe.

Le Maire regrette que pour l'instant aucune école n'ait profité de cette belle opportunité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10.3. Point info : programme des fouilles archéologiques 2020

Anne-Catherine DORIDANT explique que la prochaine programmation des fouilles archéologiques se tiendra du 15 juin au 3 juillet 2020.

Ce changement s'explique par des contraintes de l'archéologue Jacky Koch, à la fin août, et une plus grande facilité de recrutement des étudiants pour le chantier en juin.

Il a été proposé en Commission de commencer ce chantier de fouille déjà le 14 juin 2020 lors de la Fête des remparts. Le problème est que les archéologues ne pourront encore rien montrer car il faut quelques jours de préparation avant le démarrage proprement dit des fouilles.

10.4. Manifestations :

Vendredi 14/02 : Théâtre Alsacien à l'ELT

Samedi 15/02 : Carnaval à 15h

Vendredi 21/02 : Atelier de fabrication de produit vaisselle, au Foyer Socio-Culturel

Dimanche 23/02 : Déjeuner dansant organisé par l'Association d'Animation Châtenois-Scherwiller

Dimanche 01/03 : Spectacle HAVADA DANSE à 17h, à l'ELT.

Vendredi 06/03 : Atelier de fabrication de lingettes lavables et sa boîte de rangement, au Foyer Socio-Culturel.

Samedi 07/03 : Marché aux vêtements

Loto

Vendredi 13/03 : Atelier de fabrication déodorant solide et démaquillant, au Foyer Socio-Culturel

Vendredi 20/03 : Atelier floral

Soirée FRIEJOHR

Mercredi 25/03 : Conférence de Christophe RITZENHALER : « L'Art de trouver ce que l'on ne cherche pas... », à 20h, à la Bibliothèque.

Vendredi 27/03 : Atelier floral au Foyer socio-culturel

Samedi 28/03 : Journée citoyenne

Chasse aux Œufs

11. Affaires sociales – Solidarité**RAPPORTEUR : Mme Sylvie LIGNER****12. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale- Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands****RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST****12.1. Acquisition Bien sans maître section 46 n°42 :**

Le Conseil Municipal,

Vu la procédure prévue aux articles L. 1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques à l'encontre des biens situés au lieudit Schweidfeld, et cadastré sous le n°42 section 46 d'une superficie de 3274 m2.

Vu que le bien n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;

Vu qu'un arrêté portant constatation d'un bien sans maître a ainsi été adoptée en date du 12 avril 2019,

Vu que le propriétaire du bien ne s'est pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, il est proposé d'incorporer ce bien considéré sans maître dans le domaine communal ;

Vu les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 12 avril 2019 et 31 janvier 2020 ;

DÉCIDE qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble dont s'agit en état d'abandon manifeste ;

DÉCIDE que le bien situé au lieudit Schweidfeld, et cadastré sous le n°42 section 46 d'une superficie de 3274m2 est incorporé au domaine communal en application de l'article 713 du Code civil

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Droit de Prémption Urbain**13.1. Déclarations d'intentions d'aliéner :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Prémption Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 1987 instaurant le D.P.U. sur le ban de la commune ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates du 30 août 1988, 27 juin 1989 et 28 juillet 1999 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain ;

Vu la délibération du 19 décembre 2012 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme ;

Vu les déclarations d'intention d'aliéner présentées par Maîtres SCHILLING, MOREAU, REISACHER-DECKERT, POLIFKE, GUYOT, KIMMEL.

Après en avoir délibéré,

RENONCE à l'unanimité à user du droit de préemption sur les biens immobiliers suivants :

1. Vente M. Mme RITZENTHALER Alexandre – 12 rue Chopin – Section 23 n° 588/9 avec 6,11 a – bâti
2. Vente M. Mme BRENNER Maurice – Rue de la Première Armée – Section 3 n° 333/86 avec 6,42 a – non bâti
3. Vente Consorts RUGRAFF - JOST – Rue de Normandie - Section 19 n° 340/188 avec 6,27 a – non bâti
4. Vente Mme KOEHLER Marie-Louise – 111 rue du Maréchal Foch – Section 4 n° 25 avec 0,51 a – bâti
5. Vente M. BAUER Lucien – 25 rue de la Montagne – Section 7 n° 103 avec 0,36 a, n° 106 avec 0,86 a, n° 109 avec 0,47 a – bâti
6. Vente M. MENGES Yves et Mme FRUHAUF Fabienne – 6 route de Scherwiller – Section 10 n° 31 (A) avec 3,47a, n° 31 (B) avec 14,63 a, n° 32 avec 9,89 a - bâti
7. Vente M. Mme BREISTROFFER Guy – 16 rue du Ramstein – Section 9 n° 54 avec 5,52 a – bâti
8. Vente SAS 2W HOLDING – 7 rue du Vivarais – Section 19 n° 628/120 avec 39,81 a - bâti
9. Vente M. GORI Sylvain – 11 rue de Touraine – Section 19 n° 602/156 avec 6,59 a – bâti
10. Vente M. SCHWARTZENBERGER Cyril et Mme KASTEL Cécile – 31 rue du Hahnenberg – Section 7 n° 154 avec 11,60 a – bâti
11. Vente M. SOLATGES Benoit – 10 rue de Ribeauvillé – Section 4 n° 212 avec 0,67 a, n° 214 avec 1,64a, n° 217 avec 0,31a - bâti

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Informations - Communications - Décisions

14.1. Elections : tableau des assesseurs et organisation des élections

Présentation du schéma d'organisation de la salle de vote.

Circulation du tableau des assesseurs pour inscriptions :

8 à 11 assesseurs sur 3 tranches horaires :

- 8h-11h
- 11h-15h
- 15h-18h

2 agents seront en soutien administratif sur chaque créneau.

14.2. Discours de fin de mandat :

Mme Cathy WEBER prend la parole :

« 2 mots pour qualifier les années passées avec vous : Gratitude et respect

J'ai personnellement vécu des années très difficiles où je me sentais une toute petite personne. Lors de mon entrevue avec toi Luc pour entrer au Conseil Municipal, je me suis demandée ce que je pouvais bien amener à ma Commune.

Je souhaite exprimer ma profonde gratitude à Luc d'abord pour la confiance que tu m'as accordée et à vous tous qui m'avez apporté plus que vous n'imaginerez jamais.

Nous avons tous œuvré ensemble, chacun d'entre nous a amené sa petite pierre pour notre beau village.

Ce fut un honneur pour moi de servir notre Commune à vos côtés. Toutes les personnes autour de cette table sont dévouées et chacun à sa manière.

Chacun à sa manière, avec respect et loyauté, a travaillé pour mener à bien sa mission.

Je vous invite tous à regarder en arrière de manière objective : guidés par nos projets et par nos convictions, nous avons fait de CHATENOIS un village singulier, exemplaire, solidaire, un village qui bouge ; rien que pour cela je suis fière d'avoir fait partie de cette équipe.

Je sors de ce mandat grandie, j'ai appris énormément de choses, je me suis enrichie de chaque expérience, de chacun d'entre vous.

Je continuerai bien sûr à être investie dans la vie de notre Commune par le biais des associations dans lesquelles je suis déjà engagée.

Je vous souhaite à tous bonne chance dans vos futurs engagements et bonne continuation.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. »

M le Maire la remercie et prend à son tour la parole :

« Voilà, c'était la dernière séance du Conseil Municipal du mandat 2014-2020.

Je remercie l'ensemble du Conseil pour son investissement au fil de ces années.

Je remercie aussi l'ensemble du personnel, de tous les services pour son engagement.

Nous avons réalisé beaucoup de choses et j'ai tenu à ce que ceci se fasse dans le respect des grands équilibres financiers.

A l'aune de nos actions respectives, comme de nos nombreuses réalisations nous avons honoré notre engagement de campagne 2014 « Agir ensemble pour Châtenois ». Nous avons consolidé des acquis (ex. maintien du service postal, ouverture du matin au périscolaire, école de musique...) et proposé un « mieux vivre » dans notre cité. En même temps, la Commune s'est désendettée de 1,2 millions d'euros durant le mandat.

Notre gestion avisée permet de financer sereinement les grands projets que nous portons dans la continuité. Un mandat municipal est un mandat au service de toute la population.

J'ai toujours pesé mes décisions à l'aune de la morale et du respect des personnes. En cela, nous savons tous qu'il est souvent plus facile de prendre des décisions injustes que de suivre le chemin escarpé de la vérité et de l'équilibre. Aussi, vous n'ignorez pas que la démagogie n'a jamais été ma façon de faire de la politique.

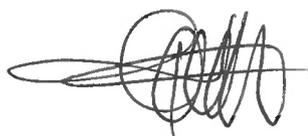
Enfin, une minorité de notre Conseil a choisi une perspective de liste différente. C'est l'apanage de toute démocratie digne de ce nom. Je regrette que quelques-uns n'aient pas eu le courage de me faire part verbalement de leur choix à venir. Là où ailleurs on exclut, en entendant parler de plus de transparence, d'écoute, je suis resté à l'écoute mais rien n'est venu !

Je souhaite que Châtenois continue à rester riche de ses dynamiques collectives et individuelles. C'est dans ce contexte que notre futur Conseil Municipal sera appelé à porter les nombreux projets qui feront avancer la Commune au bénéfice de ses habitants.

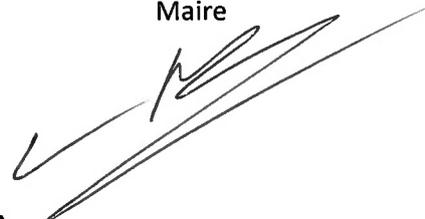
Bonne soirée ».

M. le Maire clôt la séance à 21h ...

Secrétaire de séance
Pascale KOENIG



Luc ADONETH
Maire



Mélanie SANTAMARIA
Secrétaire Administratif



ANNEXE

ESPACE LES TISSERANDS

Parvis Charles Louis Marchal
 67730 CHATENOIS

Diffusion arrivée :
Original : Maxime
Copie : ACD – Marie-Laure

**MISE A DISPOSITION
 DE L'ESPACE LES TISSERANDS**

Demandeur

Mme – M. :

Association :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

	Du	Au
Date de location :		
Horaires :		

Objet de la location :

Manifestation : privée publique

Nombre de personnes qui seront présentes : _____

Salle mise à disposition

les toilettes

le hall

la petite salle

la grande salle

la cuisine

la vaisselle

la régie technique

(une personne qui maîtrise le matériel sera-t-elle présente : oui non)

Matériel mis à disposition

_____ Tables

_____ Chaises

_____ Pupitre

_____ Mange-debout

_____ Grilles d'exposition

Si vous avez obtenu un accord pour la mise en place du matériel, veuillez prendre contact avec le responsable de la salle au 06 08 53 12 48, 10 jours avant la manifestation.

Régie technique (matériel son, éclairage et vidéo) :

_____ Vidéoprojecteur

_____ Ecran

_____ Micro HF sans fil

Pour le matériel plus spécifique, merci de prendre contact avec le responsable de la salle au 06 08 53 12 48.

Cuisine : Repas

Nombre de personnes : _____

 Vin d'honneur

Nombre de personnes : _____

Est-ce que vous ferez appel à un traiteur ? oui non Souhaitez-vous utiliser un réfrigérateur ? oui non Souhaitez-vous utiliser un congélateur ? oui non Vaisselle et matériel de cuisine mis à disposition :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| _____ planche à découper verte | _____ cuillère à salade |
| _____ planche à découper bleue | _____ coupe-pain boulanger |
| _____ planche à découper rouge | _____ couvercle en inox 40 cm |
| _____ trancheur S300 | _____ couvercle en inox 32 cm |
| _____ essoreuse à salade | _____ bac (150 mm) rétractables |
| _____ micro-onde | _____ couvercle à poignée |
| _____ percolateur | _____ bac (100 mm) |
| _____ cafetière thermos | _____ bac (55 mm) |
| _____ présentoir | _____ fouet |
| _____ couteau jaune de cuisinier | _____ louche (8 cm) |
| _____ marmite S/C 40 cm | _____ louche (12 cm) |
| _____ marmite S/C 32 cm | _____ louche (14 cm) |
| _____ faitout S/C IX 40 cm | _____ écumoire (12 cm) |
| _____ faitout S/C IX 32 cm | _____ écumoire (16 cm) |
| _____ passoire | _____ grille Gastro inox |
| _____ chinois en inox | _____ bac perforé (65 mm) |
| _____ soupière sans couvercle en | _____ bac perforé (100 mm) |
| inox 24 cm | _____ plateaux ronds |
| _____ casseroles | _____ plateaux rectangles |
| _____ poêle | _____ ouvre boîte fixe |
| _____ plaque à rôtir | _____ tire-bouchon fixe |
| _____ louche de table | _____ chariot avec 2 plateaux |

Assurance

Avant la mise à disposition de la salle, l'utilisateur devra souscrire un certificat d'assurance.

L'attestation d'assurance devra préciser que les garanties sont acquises dans le cadre de la location temporaire de l'Espace Les Tisserands ainsi que la date de la manifestation.

Cette assurance devra couvrir notamment les dommages matériels résultant d'incendie, d'explosion ou du fait de l'eau, ainsi que les dégradations subies par les biens meubles ou immeubles.

J'atteste avoir souscrit un certificat d'assurance pour la location de l'Espace Les Tisserands du au

J'atteste avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire du règlement intérieur de l'Espace Les Tisserands.

Nom :

Date :

Signature de l'utilisateur :

DU VIN POUR LES CASTINÉTAINS ! RÉCOLTÉ ET MIS EN PÔT PAR L'ARCHÉOLOGIE

Diffusion arrivée :
Original : Marie-Laure
Copie : ACD

Convention de prêt de l'exposition

Entre les soussignés :

D'une part,

La Commune de Châtenois, 81 rue du Maréchal Foch 67730 CHATENOIS, représentée par le Maire Luc ADONETH,

D'autre part,

Représenté(e) par

Domicilié(e) au

CP : Ville :

Téléphone : Adresse email :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et conditions générales d'emprunt et d'utilisation de l'exposition

1. La Commune remet à l'emprunteur en vue de leur exposition le matériel désigné en annexe.

Un état des lieux sera réalisé conjointement par la Commune et l'emprunteur lors du prêt de l'exposition ainsi que lors du retour de l'exposition.

Les éléments de l'exposition devront être rendus par l'emprunteur en respectant le conditionnement d'origine.

2. Il est expressément stipulé que l'emprunteur ne saurait, sans l'autorisation écrite préalable de la Commune, mettre les éléments de cette exposition à la disposition d'un tiers et ce à quelque titre que ce soit.

3. Le transport aller et retour de l'exposition, des locaux de la mairie 81 rue Maréchal Foch 67730 CHATENOIS, au lieu d'accueil de l'exposition, est assuré par l'emprunteur. Prévoir un véhicule permettant d'accueillir un conditionnement de 160 x 130 cm.

4. L'exposition est montée et démontée par les soins de l'emprunteur.

5. L'emprunteur s'engage à installer l'exposition dans un espace clos et couvert ayant une surface suffisante pour l'accueil et pouvant recevoir le public en toute sécurité.

Nom et adresse du lieu d'accueil :

Titre de l'exposition : « Du vin pour les castinétains ! Récolté et mis en fût pour l'archéologie »

Dates

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente convention prend effet à compter de la date de signature des présentes, pour toute la durée de l'exposition visée à l'article 1er de la présente convention et jusqu'au retour des éléments la mairie.

date de départ

date de retour

Article 3 : Dégradation

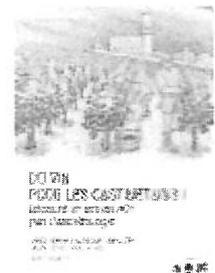
Cette exposition étant proposé gracieusement ainsi que les outils pédagogiques, il est demandé de respecter le matériel et de le remettre en bon état à l'issu de la période d'emprunt

En cas de non-restitution, de dégradation ou de perte du matériel, il sera demandé une compensation financière à hauteur du montant du matériel dégradé.

Article 4 : Inventaire des éléments composant l'exposition

1. Un conditionnement comprenant huit panneaux de 80 x 120 cm

Départ Retour



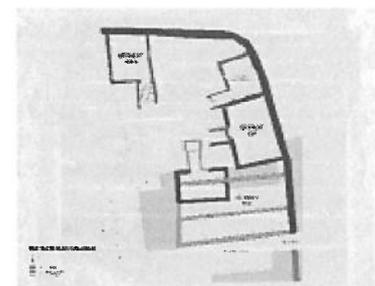
2. Un conditionnement comprenant cinq panneaux de 80 x 40 cm

Départ Retour



3. Un conditionnement comprenant deux panneaux de 150 x 120 cm

Départ Retour

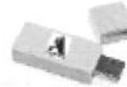


4. Un étui avec un poster-jeu grand format

- Départ Retour
- Non remis



5. Un classeur et une clé USB



- Départ Retour
- Non remis

Signatures et cachets

Fait à le

En deux exemplaires,

Le prêteur,
Mairie de Châtenois

L'emprunteur,

